

CONTRIBUTION DE L'AREPO A LA DEFINITION DES PRIORITES DU PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2025 EN MATIERE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES

L'**Association des régions européennes pour les produits d'origine (AREPO)** regroupe 35 régions européennes et plus de 850 associations de producteurs pour plus de 60 % des IG européennes. L'AREPO a pour objectif de promouvoir et de défendre les intérêts des producteurs et des consommateurs des régions européennes engagées dans la promotion de produits agroalimentaires de qualité.

En tant que **membre du groupe de dialogue civil sur la qualité et la promotion**, l'AREPO se félicite de la demande de la Commission d'obtenir des contributions des parties prenantes à la définition des priorités du programme de travail annuel (PTA) 2025 concernant la promotion des produits agricoles.

La révision du cadre financier pluriannuel pour 2025-2027 envisagée, nous souhaitons **faire part de nos inquiétudes quant à la possible réduction du budget** alloué aux programmes de promotion, déjà soumis à des coupes répétées au cours des dernières années.

Conscients de la gravité de la situation internationale qui a nécessité l'intervention de l'UE, **nous espérons que la Commission pourra continuer à défendre la politique de promotion et à limiter l'impact de ces réductions sur le financement des programmes multiples.**

En outre, nous voudrions souligner que les **allocations budgétaires doivent refléter les réalités du marché et prendre en compte les statistiques des soumissions antérieures du PTA**. Cela implique un soutien accru aux programmes simples, aux systèmes de qualité et aux autres pratiques agricoles durables sur le marché intérieur.

En particulier, l'AREPO souhaite **rappeler à la Commission européenne que les systèmes de qualité de l'UE**, en plus d'être l'expression de la culture et de l'identité de l'UE et de représenter 15,5 % du total des exportations agroalimentaires de l'UE¹, **représentent un outil de durabilité** grâce à leur **potentiel de génération de biens publics** (par exemple, le développement rural durable, la croissance et l'emploi, la diversification de l'économie rurale, la protection des ressources naturelles et du paysage, le bien-être des animaux d'élevage, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité).² Par conséquent, les systèmes de qualité de l'UE **pourraient contribuer considérablement à la réalisation des objectifs fixés par la stratégie "de la ferme à la table"** et **devraient rester un thème prioritaire de la future politique de promotion.**

Bien que les programmes de promotion de l'UE, qu'ils soient simples ou multiples, se soient avérés jusqu'à présent efficaces pour sensibiliser le public aux systèmes de qualité de l'UE et qu'ils aient contribué à soutenir les producteurs d'IG de l'UE dans leurs efforts pour conquérir de nouveaux marchés et augmenter leurs exportations, des améliorations sont encore possibles³.

¹ Étude sur la valeur économique des systèmes de qualité, des indications géographiques (IG) et des spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'UE, 2020. AND-International, Direction générale de l'agriculture et du développement rural (Commission européenne), ECORYS

² [Prise de position de l'AREPO sur l'évaluation par la Commission européenne des indications géographiques et des spécialités traditionnelles garanties protégées dans l'UE](#) janvier 2020

³ Document de travail des services de la Commission, [Évaluation de l'impact de la politique de promotion agricole de l'UE sur les marchés intérieurs et les marchés des pays tiers](#)

Par conséquent, les **fonds de la politique de promotion de l'UE réservés aux indications géographiques et à d'autres systèmes de qualité devraient rester importants**, afin d'aider les producteurs d'indications géographiques à faire comprendre aux consommateurs que ces produits peuvent répondre à leurs attentes sociétales.

Les AOP et les IGP devraient également être promues dans le **cadre plus large d'un régime alimentaire diversifié et équilibré et en considérant la qualité comme un facteur de compétitivité pour la santé et une nutrition adéquate**. Les caractéristiques nutritionnelles des IG liées à leur origine géographique et largement attribuées à leurs ingrédients et procédures de production uniques, font qu'elles contribuent à des régimes alimentaires sains et à la réduction des maladies non transmissibles⁴.

A la lumière de ce qui précède, nous demandons à la Commission européenne de veiller à ce que le plan de travail annuel de 2025 :

- **Maintient autant que possible un budget adapté pour répondre aux défis actuels ;**
- **Alloue le budget disponible là où il est le plus demandé** à des programmes simples, en reflétant les réalités du marché et les statistiques de la précédente présentation du programme de travail annuel ;
- **Rétablit un budget important consacré à la promotion des systèmes de qualité de l'UE ou, à tout le moins, préserve le budget actuellement alloué. Nous rappelons que les subventions demandées pour les campagnes IG l'année dernière ont dépassé de plus de 170 % le budget disponible.**
- **Évite toute discrimination à l'égard de produits ou de secteurs spécifiques**, tels que les viandes rouges et transformées ou les vins et spiritueux, et maintient la liste actuelle des produits éligibles ;
- Malgré la réduction probable du budget consacré aux programmes multiples, **maintient la "clause de flexibilité"** (permettant de réaffecter les fonds inutilisés des programmes multiples aux programmes simples) introduite dans le programme de travail annuel 2024 ;
- **Inclure spécifiquement la mention facultative de qualité de l'UE (MFQ) "produit de montagne" comme un schéma éligible pour une action dans le cadre de la politique de promotion de l'UE.** Afin d'améliorer la promotion du terme au niveau de l'UE et d'accroître la sensibilisation à ses caractéristiques, l'AREPO aimerait suggérer à la Commission européenne de donner de la visibilité à la MQF "produit de montagne" dans les programmes de travail annuels.

⁴ FAO, 2021. [Le potentiel nutritionnel et sanitaire des aliments à indication géographique](#) Rome